



MINISTÈRE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU DÉVELOPPEMENT

Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire pour la Mauritanie 2011-2015

VERSION définitive

06 mars 2012

Le présent travail est le fruit d'un processus participatif qui commencé par à Nouadhibou et a été enrichi au fil des différentes étapes de préparation de la SNSA. Il constitue un DRAFT du document du PNIA/SA devant être soumis à l'approbation des institutions nationales concernées et des organisations internationales impliquées.

Table des matières

Acronymes	5
Introduction	6
I Quelques concepts-clé.....	7
1.1 La sécurité alimentaire	7
1.2 Sécurité alimentaire, pauvreté et sécurité sociale	7
1.3 Le Droit à l'alimentation	8
1.4 Sécurité alimentaire et nutrition	8
1.5 Sécurité alimentaire, équité et genre.....	8
1.6 Sécurité alimentaire et changements climatiques	9
II. METHODOLOGIE D'ELABORATION	10
2.1 Un comité interministériel.....	10
2.2 Une approche participative et un atelier de réflexion et de rédaction à Nouadhibou	10
2.3 Les concertations régionales	11
2.4 Leçons apprises et contraintes liées au processus	12
III. Généralités sommaires sur le secteur rural et la sécurité alimentaire en Mauritanie.....	13
3.1 Secteur rural	13
3.1.1 Sous-secteur agricole.....	13
3.1.2 Sous-secteur de l'élevage	14
3.1.5 Sous-secteur de la pêche	15
3.1.5 Sous-secteur de l'environnement.....	16
3.2 Sécurité alimentaire.....	17
IV. Cadre stratégique d'élaboration du PNIA/SA.....	18
V. Objectifs stratégiques du Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire	18
5.1 Objectifs clés du PNIA/SA	18
5.2 Programmes prioritaires du PNIA/SA en réponse aux piliers du PDDAA	19
5.2.1 Programme pour la protection de l'environnement et de lutte contre la désertification et l'ensablement	20
5.2.2 Programme d'amélioration des infrastructures de marché et des circuits commerciaux... 21	
5.2.3 Programme de développement agricole	21
5.2.4 Programme de développement de l'élevage	21
5.2.5 Programme de développement la pêche	22
5.2.6 Programme de renforcement du dispositif d'alerte rapide, de prévention et de gestion des crises alimentaires	22
5.2.7 Programme d'amélioration de l'accès aux aliments et à l'eau potable	23
5.2.8 Programme d'appui aux systèmes de financement et de création des activités génératrices de revenu.....	23
5.2.9 Programme de renforcement de la recherche, formation et vulgarisation et de l'appui conseil	23
5.2.10 Programme d'appui au développement local et a la bonne gouvernance	23
5.3 Principaux indicateurs du PNIA/SA.....	24
VI Conclusion	24

Annexe 1 : Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire.. Erreur ! Signet non défini.

Acronymes

CAIE	Centrale d'Approvisionnement des Intrants de l'Elevage
CPB	Casier Pilote de Bogue
CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
AEP	Adduction Eau Potable
AGR	Activité Génératrice de Revenu
ENFVA	Ecole Nationale de Formation et de Vulgarisation Agricole
MAED	Ministère des Affaires Economiques et du Développement
MDR	Ministère du Développement Rural
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OND	Observatoire National de lutte contre la Désertification
OSA	Observatoire de Sécurité Alimentaire
PACBV	Projet d'Appui Communautaire des Bassins Versants
PACSA	Projet d'Appui au CSA
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAN/LCD	Plan National de Lutte Contre la Désertification
PPG	Périmètre Pilote du Gorgol
PDDAA	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique
PI	Plan d'Investissement
PIB	Produit Intérieur Brut
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PNIA/SA	Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire
SAVS	Stock Alimentaire Villageois de Sécurité
SNSA	Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire
UA	Union Africaine
UM	Unité Monétaire= ouguiya
UMA	Union du Maghreb Arabe

Introduction

1. A l'initiative de l'Union Africaine (UA) et du Nouveau Partenariat en Afrique pour le Développement (NEPAD), le Programme Détaillé de Développement Agricole en Afrique (PDDAA), a été établi. Il est au centre des efforts déployés par les gouvernements africains pour atteindre un niveau plus élevé de croissance économique grâce au développement mené par l'agriculture pour réduire la faim, la pauvreté et l'insécurité alimentaire et permettre le développement des exportations.
2. Le PDDAA est un cadre commun, qui exprime un ensemble de principes et d'objectifs clés définis par les Chefs d'Etat et de Gouvernements dans plusieurs documents et déclarations, dans le but de : (i) guider les stratégies et programmes d'investissement nationaux, (ii) permettre l'apprentissage et la revue des pairs au niveau régional, et (iii) faciliter une plus grande cohérence et une plus grande harmonisation des initiatives de développement.
3. L'Union du Maghreb Arabe (UMA) apporte son soutien à la démarche mauritanienne et à sa volonté de s'inscrire dans le cadre PDDAA à travers le Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIA/SA). Le PNIA/SA s'intègre parfaitement dans le cadre des priorités et orientations maghrébines dans le domaine de la sécurité alimentaire. Il permet d'élaborer des programmes prioritaires, de nouveaux systèmes d'analyse stratégique pour faciliter la revue des pairs, le dialogue et la planification.
4. Le PNIA/SA est structuré autour de quatre programmes axés sur les sous-secteurs vitaux relatifs à l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'environnement ainsi que sur un programme transversal décomposé en quatre sous-programmes. Son principal objectif est de renforcer la sécurité alimentaire à travers des actions ciblées directement sur les populations les plus vulnérables.
5. Le PNIA/SA, tout en renforçant les contributions des différents secteurs à la sécurité alimentaire, vise à traduire la volonté politique du Gouvernement sous forme d'orientations stratégiques et d'actions prioritaires et d'investissement clairement définis. Cet exercice national et transversal est le fruit de toutes les parties prenantes et acteurs concernés par la sécurité alimentaire aux différents niveaux, du national au régional et local, sans oublier les populations et les groupes vulnérables, notamment les femmes et les jeunes.
6. Le programme national s'appuiera sur des investissements durables permettant de réaliser une croissance dans les différents secteurs. Les actions proposées correspondent aux objectifs du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté III (CSLP III). La mise en œuvre du programme porte sur la période 2012-2015.

I Quelques concepts-clé

1.1 La sécurité alimentaire

7. La sécurité alimentaire désigne « la capacité d'un individu à se procurer des aliments en quantité et en qualité à moindre coût, en tout temps et en tout lieu afin de mener une vie saine et active ». L'expression revêt un caractère multidimensionnel, multisectoriel et pluridisciplinaire et repose sur quatre piliers fondamentaux à savoir (i) **la disponibilité** des denrées alimentaires de base en quantité et qualité suffisante; (ii) **l'accessibilité** des denrées alimentaires de base, en tous lieux en tous temps pour tous, y compris pour les groupes les plus vulnérables; (iii) **l'utilisation saine** (qualité sanitaire des aliments et équilibres nutritionnels); et (iv) **la stabilité** des approvisionnements.
8. Pour atteindre la sécurité alimentaire, il est en effet indispensable que (i) les aliments soient disponibles non pas pour une catégorie de personnes mais pour toute la population, y compris les plus vulnérables; (ii) les aliments soient accessibles aux populations économiquement et dans le temps et dans l'espace; (iii) les aliments répondent aux normes de qualité sanitaire, d'innocuité et d'hygiène et que l'alimentation soit équilibrée en termes d'apports protéiniques, énergétiques et micro-nutriments; et (iv) les approvisionnements couvrent toute l'année et non seulement une partie de l'année et les mécanismes en place permettent de faire face aux crises et situations d'urgence.
9. La prise en compte de ces différentes dimensions fait du PNIA/SA un **programme transversal et multisectoriel**, dont les actions sont du ressort des différents acteurs et parties prenantes concernés.

1.2 Sécurité alimentaire, pauvreté et sécurité sociale

10. Il est établi qu'il existe un lien très étroit entre insécurité alimentaire et pauvreté, qui touche majoritairement les ménages ruraux et péri-urbains. La prise en compte de ce lien a été renforcée par le Sommet du Millénaire, qui se préoccupe du bien-être des populations dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Cette notion fait également appel aux mécanismes formels ou informels de protection sociale, qui ont débouché récemment sur la prise en compte de "filets de sécurité" prévus pour pallier aux situations d'urgence.
11. Selon les enquêtes annuelles sur la Sécurité alimentaire (ESAM), près d'un quart des ménages montrent une situation alimentaire précaire. L'incidence de la pauvreté est très élevée en milieu rural, où trois ménages sur quatre sont pauvres, contre deux sur cinq en milieu urbain. Les régions les plus touchées sont l'Hodh el Charbi, l'Hodh el Guarbi, le Gorgol, le Guidimakha, l'Assaba et le Tagant avec une forte prévalence en milieu rural.
12. L'insécurité alimentaire entraîne maladies et inactivité, qui e à leur tour , provoquent le manque de richesse à la base de la pauvreté monétaire, induisant ainsi l'insécurité alimentaire. L'expression de ce cercle vicieux montre la relation étroite entre l'insécurité alimentaire et la pauvreté monétaire.
13. Les inégalités monétaires sont relativement faibles dans toutes les régions du pays. Par contre, elles sont très prononcées entre le milieu rural et le milieu urbain. Les pauvres sont nettement défavorisés en matière d'accès à l'alimentation, à l'eau potable, à l'éducation, à la santé et à l'électricité. En prenant en compte la dimension "vulnérabilité", on peut estimer que d'ici quelques années, si aucune action n'est entreprise pour améliorer les conditions de vie des populations, 4 mauritaniens sur 5 seront pauvres.
14. L'accès aux ressources productives et la proximité des marchés jouent un rôle très important en

milieu rural dans la détermination des situations de pauvreté. Il est ainsi reconnu que les paysans ne disposant que de petites parcelles de terre et ceux qui sont éloignés des marchés des produits alimentaires de base, augmentent leur probabilité d'être pauvres.

15. Des zones à fortes potentialités agricoles demeurent encore enclavées et près de 80 % des routes ne sont pas bitumées sur l'ensemble du pays. Celles qui le sont actuellement, sont mal entretenues ou ont subi au cours des dernières inondations des dégâts importants. Cette situation a engendré des problèmes de circulation des biens et services, surtout pour l'évacuation des denrées alimentaires produites en milieu rural ou pour l'approvisionnement des zones déficitaires.
16. L'insuffisance d'ouvrages d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement et/ou leur accès difficile sont des problèmes majeurs pour les ménages pauvres et corrélés étroitement avec l'insécurité alimentaire. En Mauritanie, 62 % seulement de la population dispose d'eau courante et plus des deux tiers des ménages pauvres ne disposent pas de toilettes appropriées.

1.3 Le Droit à l'alimentation

17. Le Droit à l'Alimentation est un Droit fondamental de l'homme. Il désigne le Droit de tout individu à se nourrir dans la dignité. Reconnu par de nombreux instruments internationaux, parmi lesquels la Déclaration universelle des Droits de l'Homme (1948), et clairement défini dans le Pacte International relatif aux Droits économiques, sociaux et culturels (1966), le Droit à l'alimentation est guidé par sept principes d'action étroitement liés aux quatre piliers de la sécurité alimentaire qui sont: (i) la participation, (ii) la responsabilisation, (iii) la non-discrimination, (iv) la transparence, (v) la dignité humaine, (vi) l'habilitation et (vii) l'état de droit.
18. En termes de valeur ajoutée, une approche fondée sur le Droit à l'alimentation met l'accent sur les Droits de l'homme, universels, indivisibles, interdépendants et étroitement liés, sur les obligations des États et sur le rôle des différents intervenants et parties prenantes. Une telle approche tient compte de la nécessité de (i) mettre l'accent sur les populations démunies et vulnérables, trop souvent exclues des processus d'élaboration des politiques, et notamment celles axées sur la promotion de la sécurité alimentaire, et (ii) garantir l'existence de sociétés ouvertes, libres de toute discrimination de la part de l'État concernant l'obligation de promouvoir et de respecter les Droits de l'homme.
19. Le Droit à l'alimentation contribue à renforcer le dialogue entre les différentes parties prenantes et à créer un cadre juridique et institutionnel favorable à la réalisation des Droits. Il a un rôle très important de plaidoyer en faveur de la sécurité alimentaire au niveau des individus et des ménages et aux niveaux national, sous-régional et mondial.

1.4 Sécurité alimentaire et nutrition

20. La nutrition est indissociable de la sécurité alimentaire. Elle se présente d'une manière transversale aux autres composantes. Par rapport à la complexité du concept de nutrition et à son lien très étroit avec la santé, il s'agit dans le cadre de la sécurité alimentaire, de prendre en compte les aspects nutritionnels dans leur ensemble, c'est-à-dire la qualité sanitaire/innocuité des aliments, les équilibres de la ration alimentaire (énergétiques, protéiniques, en vitamines et micronutriments), l'éducation nutritionnelle et les aspects de prévention/habitudes alimentaires. Les aspects liés aux soins curatifs de la nutrition, qui sont du ressort des programmes de santé, ne sont pris en compte que de manière indirecte dans le PNIA/SA, si on considère qu'une alimentation saine a un impact positif sur la santé.

1.5 Sécurité alimentaire, équité et genre

21. Le terme sécurité alimentaire fait référence à la disponibilité, ainsi qu'à l'accès à la nourriture en quantité et qualité suffisante pour tous et à tout moment. Assurer un régime alimentaire correct à tous au sein d'un ménage ou d'une collectivité signifie également vaincre toute forme de

discrimination (âge, genre, revenu, situation familiale, ethnie, etc.).

22. Un nombre important de recherches montre que la responsabilité directe pour nourrir la famille incombe en grande partie aux femmes. En dépit de ce constat, les femmes sont désavantagées dans l'accès aux revenus et aux ressources productives (terre, moyens de production, finances, formation). Elles sont rarement écoutées, notamment dans la distribution des revenus au sein des ménages, et participent rarement aux prises des décisions familiales et communautaires dans la définition des stratégies et actions prioritaires de développement, y compris celles concernant la sécurité alimentaire. Or, il existe un lien direct et étroit entre l'accès des femmes aux revenus, le contrôle des ressources et l'amélioration de l'état nutritionnel et de la sécurité alimentaire du ménage.
23. Il est donc indispensable d'intégrer le genre dans la définition et mise en œuvre des actions de sécurité alimentaire et d'assurer la représentativité des femmes dans les mécanismes institutionnels de suivi-évaluation, coordination et gestion du PNIA/SA.

1.6 Sécurité alimentaire et changements climatiques

24. Dans le monde entier, les changements climatiques menacent d'aggraver la situation alimentaire des pays. En effet, les changements climatiques précarisent les ressources naturelles, bases productives des productions végétales, animales et halieutiques et mettent en situation de risque et précarisent encore plus les couches les plus vulnérables.
25. En Mauritanie, les changements climatiques se manifestent par l'augmentation des aléas climatiques, (notamment installation tardive des pluies, interruption des pluies pendant de longues périodes, crues brusques dues à la pluviosité et/ou pluies diluviennes), et sont à l'origine de sécheresses récurrentes et provoquent parfois de graves inondations. L'aspect récurrent de ces phénomènes, qui s'ajoute aux pénuries chroniques de denrées alimentaires en période de soudure (qui ont elles-mêmes tendance à s'allonger dans le temps), a des conséquences dramatiques sur les ménages pauvres, qui ont peu de capacités et de moyens pour faire face aux situations d'urgence. Leur caractère répétitif aggrave encore leur vulnérabilité et touche une proportion croissante de la population. L'insuffisance de la réponse apportée aux groupes vulnérables et l'insuffisance des mécanismes de gestion des situations de crises et catastrophes naturelles, se sont souvent traduites par des stratégies de survie, adoptées au niveau des ménages, telles que la diminution des repas par jour ou la diète.

II. METHODOLOGIE D'ELABORATION

2.1 Un comité interministériel

26. La Mauritanie s'est engagée dès février 2010 dans un large processus de concertation en vue de l'élaboration participative de la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA) et de son Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIA/SA). La SNSA s'inscrit dans le Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté et de sa révision (CSLP III), afin de lutter contre la malnutrition et l'insécurité alimentaire.
27. Pour sa formulation, un arrêté signé par le Premier Ministre a fixé le cadre institutionnel. Un Comité interministériel présidé par le Directeur Général de la Politique Economique et des Stratégies de Développement (DGPESD), élargi à la société civile et aux partenaires de développement, ainsi que des comités régionaux pour la réflexion, ont été mis en place.

2.2 Une approche participative et un atelier de réflexion et de rédaction à Nouadhibou

28. Après la mise en place du Comité Interministériel chargé de définir les orientations de la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire, le processus de formulation du PNIA/SA a démarré lors de l'atelier national de réflexion et de rédaction tenu à Nouadhibou du 8 au 14 juillet 2011. Cet atelier, qui a impliqué toutes les parties prenantes et acteurs concernés au niveau national, a permis notamment de: (i) rappeler les enjeux de la sécurité alimentaire et son caractère multidimensionnel, (ii) valider la méthodologie et les grandes étapes du processus de concertation aux niveaux national et régional, (iii) montrer les liens étroits avec certains aspects liés au genre et à la nutrition/éducation/santé/gestion des ressources naturelles et environnement, (iv) recueillir les apports et contributions des participants et leur engagement tout au long du processus; (v) rédiger une première ébauche de la Stratégie nationale de sécurité alimentaire (SNSA) et jeter les bases du Programme national d'investissement agricole/sécurité alimentaire (PNIA/SA).
29. Le processus de formulation, basé sur une approche participative, l'implication des parties prenantes et une large concertation aux différents niveaux, a connu après cet atelier plusieurs étapes-clés, à savoir:
 - i. - Ces documents ont été ensuite sujets de discussion lors de l'atelier de partage tenu à Nouakchott les 27 et 28 juillet 2011. Y ont participé plus de 70 représentants¹ de divers institutions incluant le NEPAD, les Partenaires au Développement, les cadres du Gouvernement impliqués dans la sécurité alimentaire, et les Représentants de la société civile (ONGs et organisations rurales). Cet atelier présidé par le Ministre des Affaires Economiques et du Développement (MAED) a permis aux acteurs qui n'avaient pu participer à la retraite de Nouadhibou de discuter et commenter les ébauches de la SNSA et PNIA/SA. **L'atelier s'est conclu avec la signature de la charte d'adhésion de la Mauritanie au PDDAA.**
 - ii. Des experts du NEPAD, du FARA, du CMA et de la GIZ ont tenu les 15 et 16 octobre un atelier de présentation et d'information du processus PDDAA auprès des acteurs clés impliqués dans l'élaboration de la SNSA (partenaires techniques et financiers, ONG, élus, comité de pilotage de la SNSA...). Au cours de la première journée, les objectifs, fonctions clés du PDDAA et les étapes à réaliser suite à la signature de la charte d'adhésion ont été présentés aux participants. La seconde journée de l'atelier a été réservée aux membres du Comité de pilotage afin de leur permettre de mieux présenter le processus PDDAA lors des ateliers régionaux dans le but de sensibiliser les acteurs décentralisés.
 - iii. Des ateliers interrégionaux de partage et d'enrichissement du PNIA/SA avec les autorités locales,

¹ Voir liste des participants en Annexe 5

les cadres des institutions décentralisées, les représentants de la société civile et des organisations socioprofessionnelles ont été organisés à Nouakchott le 4 décembre 2011 sur l'insécurité alimentaire urbaine et péri urbaine, le 8 décembre 2011 sur la problématique de la pêche sur le littoral, à Aleg sur la problématique du fleuve du 11 au 13 Décembre 2011, à Atar sur la problématique oasienne du 25 au 26 décembre 2011, à Kiffa sur les problématiques agro pastorales les 30 et 31 janvier 2012.

- Ces ateliers ont permis de: (i) impliquer les producteurs et leurs organisations à la base, les services et organismes techniques d'appui, les ONGs et (ii) prendre en considération les préoccupations des divers acteurs concernés par et/ou impliqués dans la lutte contre l'insécurité alimentaire. Par ailleurs ces concertations ont permis de mettre en évidence les spécificités des zones de production et/ou zones déficitaires, ainsi que les stratégies individuelles ou collectives des acteurs à la base pour faire face à l'insécurité alimentaire;
- une formation sur les indicateurs de la sécurité alimentaire, en concertation avec la direction du MAED en charge du suivi de la Stratégie de lutte contre la pauvreté;
- la mise en place d'un Groupe Restreint de Travail issu du Comité Interministériel de Pilotage du PNIA/SA, dont le rôle est de rendre opérationnel ce comité et de faciliter le processus de rédaction;
- le travail de rédaction du document final, par une équipe nationale composée de diverses personnes ressources issues des différents Ministères et de la société civile; le document de PNIA/SA a été ensuite pré-validé par le comité interministériel, lors d'un atelier de un jour, auquel ont participé les membres du Comité de pilotage, élargi à d'autres personnes ressources;
- la validation proprement dite du PNIA/ SA en atelier national avec la participation des représentants de toutes les parties prenantes et acteurs de la sécurité alimentaire.

2.3 Les concertations régionales

30. Les concertations régionales sous la tutelle des Gouverneurs de régions concernées ont été menées par des "binômes", issus de la base (services techniques décentralisés et ONGs) et représentants de l'équipe nationale de formulation. Elles ont été organisées en deux phases, à savoir: (i) une phase de concertation et d'identification des acteurs locaux au niveau des régions, communes et communautés; (ii) un atelier régional par zones agro-écologiques de 1 à 2 jours réunissant des représentants de toutes les catégories d'acteurs. Au total, la phase de connaissance/concertation a impliqué près de 500 personnes. Les résultats issus des concertations ont servi de base de réflexion pour les ateliers régionaux. Ceux-ci, qui se sont tenus au niveau de chaque zone agro écologique, réunissant plusieurs régions, ont réuni environ 300 personnes (producteurs, représentants des structures d'appui (ONG, services techniques, projets), et autorités locales.
31. A toutes les étapes, l'Etat mauritanien, a bénéficié de l'assistance financière, méthodologique et technique de la FAO, qui a surtout joué un rôle de facilitateur. Le PAM, la coopération espagnole et ont cofinancé un certain nombre d'appuis et activités pour accompagner et renforcer le processus.
32. En dehors des concertations, le processus d'élaboration du PNIA/SA s'est appuyé sur le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP-III).
33. Le processus d'élaboration du PNIA/SA s'est basé sur le développement d'une approche participative et itérative à deux niveaux, à savoir:
 - au niveau de la coordination institutionnelle, une équipe multisectorielle composée des représentants des différents départements ministériels, des organisations de la société civile, a constitué le Comité interministériel de pilotage du PNIA/SA;

- au niveau opérationnel, de la collecte d'informations aux concertations nationales, régionales et locales jusqu'à la rédaction, le souci de représentativité et de participation de toutes les parties prenantes et des personnes ressources a été recherché. Un effort a également été fait pour assurer la participation effective des femmes.

2.4 Leçons apprises et contraintes liées au processus

34. Le processus d'élaboration du PNIA/SA a été une expérience riche en leçons et apprentissages. En effet, le caractère multisectoriel du Comité de pilotage, l'implication des différentes sensibilités et de la société civile et le caractère multidimensionnel de la sécurité alimentaire ont été riches en expériences et apprentissage et ont permis de nombreux débats et de partage d'expériences autour de la sécurité alimentaire.
35. Les principales leçons apprises peuvent être résumées dans les points suivants:
 - Richesse de l'expérience d'apprentissage ;
 - Importante dynamique de travail intersectoriel et implication des parties prenantes (services techniques, structures d'appui, société civile et acteurs locaux), à toutes les étapes du processus ;
 - Forte appropriation de la démarche qui sera poursuivie dans le cadre de la mise en œuvre du PNIA/SA: cette approche méthodologique novatrice devrait servir pour la mise en place et l'opérationnalisation des mécanismes institutionnels et de suivi-évaluation, mais aussi servir d'exemple à d'autres exercices de planification sectorielle ou transversale.
36. Les contraintes du processus de formulation ont été nombreuses et s'expliquent en partie par la longueur du délai de mise en œuvre, les difficultés et les retards pris dans l'exécution du processus. Elles sont inhérentes en grande partie au caractère novateur, à l'approche participative et à la volonté d'impliquer toutes les sensibilités et parties prenantes. Elles peuvent se résumer comme suit:
 - Difficulté de mobiliser l'ensemble des membres du Comité de pilotage sur la longue durée du processus ;
 - Lenteurs administratives et autres, coût élevé du processus, dû surtout aux concertations régionales et locales et au grand nombre d'acteurs et de personnes impliquées ;

III. Généralités sommaires sur le secteur rural et la sécurité alimentaire en Mauritanie

3.1 Secteur rural

37. Le secteur rural assure deux rôles dans le développement du pays ; l'un social étant donné que le milieu constitue la principale zone de concentration des pauvres en Mauritanie et le second économique à travers son apport à la création de valeur ajoutée et à l'accélération de la croissance.
38. Le secteur rural reste le pilier de développement à la base, cependant il demeure soumis à des fluctuations très brusques. En effet, la production agricole peut chuter de moitié d'une année à l'autre, suite à une mauvaise pluviométrie. Le déficit pluviométrique peut, en même temps, causer des pertes considérables dans le cheptel puisque le mode d'élevage reste encore traditionnel, extensif et fortement lié à la pluviométrie.
39. Les objectifs retenus par le CSLP III à l'horizon 2015 pour le secteur rural sont :
- promouvoir des solutions durables au développement de la Sécurité Alimentaire ;
 - favoriser l'émergence d'une agriculture moderne productive et compétitive sur les marchés national, régional et international ;
 - favoriser une meilleure intégration de l'élevage à l'économie tout en renforçant son rôle stratégique en matière de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté ;
 - promouvoir une gestion optimale des ressources halieutiques et une rente durable du secteur ;
 - promouvoir la prise en compte de la dimension du risque et changement climatique et la gestion durable des terres et ressources naturelles.

3.1.1 Sous-secteur agricole

40. L'agriculture constitue en Mauritanie une préoccupation majeure des autorités publiques et bénéficie d'une part considérable des investissements du secteur rural.
41. A l'horizon 2015, le CSLP III s'est donné pour objectif :
- une production nationale céréalière qui couvre 45 à 50% des besoins du pays, et 100% pour certains produits maraîchers (oignons, pomme de terre);
 - une diminution des importations en sucre raffiné à travers l'introduction de la canne à sucre et son industrialisation (11 000ha dans le Gorgol pour une extraction de 106 000 tonnes de sucre raffiné) ;
 - l'extension des superficies cultivées en blé dans la zone irriguée.
42. L'agriculture est subdivisée en deux grandes typologies :
- **Cultures pluviales et de décrue :**
43. Elles sont des cultures généralement de céréales traditionnelles étroitement liées à la

pluviométrie (50.000 ha à 220.000 ha) cultivées chaque année et qui ont bénéficié jusqu'à tout récemment de très peu d'appuis de la part des pouvoirs publics, bien qu'elles produisent en année moyenne plus de 50% de la production céréalière et couvre plus de 80% des superficies cultivées. Ces cultures commencent depuis l'année 2009 à attirer l'attention des pouvoirs publics, à travers des distributions de matériels agricoles, de semences et surtout de grillages pour clôturer les champs.

- **Cultures irriguées :**

44. Ces cultures sont pratiquées essentiellement dans la vallée du fleuve Sénégal et concernent presque exclusivement le riz. Bien que le potentiel irrigable en Mauritanie soit estimé à 137.000 ha en 1987, les superficies aménagées et réellement exploitées sont toujours restées en deçà des prévisions. On distingue deux principaux types de périmètres irrigués :

- les petits, moyens et grands périmètres collectifs ;
- les périmètres individuels privés.

45. Les aménagements pour pratiquer ces cultures ont été coûteux et ont concerné jusqu'ici 40.000 ha environ dont seulement 20.000 ha sont cultivés en année record. Ceci est dû essentiellement à :

- la mauvaise conception et la réalisation sommaire des périmètres irrigués ;
- la mauvaise qualité des entretiens des périmètres et des équipements d'irrigation ;
- la faible organisation des producteurs ;
- la mauvaise maîtrise par les producteurs des itinéraires techniques ;
- l'enclavement des zones de production et les coûts de transports élevés ;
- la dégradation environnementale liée à l'irrigation ;
- l'insuffisance des financements.

3.1.2 Sous-secteur de l'élevage

46. L'élevage mauritanien est de type traditionnel extensif. Eu égard à l'absence de recensement de l'élevage, les effectifs estimés sont de : 1,5 millions de bovins ; 1,1 millions de camélins ; 5 millions d'ovins et 3,5 millions de caprins.

47. La comptabilité nationale évalue la contribution du secteur à 15% du PIB, d'où l'importance de l'élevage dans la stratégie de lutte contre la pauvreté. On distingue en Mauritanie deux grandes zones d'élevage :

- le Sud-Est du pays (wilayas du Hodh Charghi, Hodh El Gharbi et de l'Assaba) est la région d'élevage la plus importante puisqu'elle possède 64% du cheptel bovin, 49% du cheptel ovin caprin et 40% du cheptel camelin. C'est cette zone qui assure l'approvisionnement de la capitale et des zones du Nord ;
- le Sud-Ouest (wilayas du Trarza, du Brakna, du Gorgol, du Guidimagha) avec 25% du cheptel bovin, 38% du cheptel ovin caprin et 19% du cheptel camelin dont les excédents de production alimentent essentiellement les marchés extérieurs.

48. Trois types d'élevage sont pratiqués en Mauritanie:

- *l'élevage extensif* est pratiqué dans les zones de l'Est essentiellement. Pendant la saison des pluies le cheptel se replie le plus au nord possible et pendant la saison sèche, il se dirige vers le sud à la recherche de pâturages

- *l'élevage sédentaire* est surtout pratiqué dans la vallée. Le bétail reploie au nord pendant la période des cultures et descend pour brouter les chaumes après la récolte ;
 - *un élevage périurbain* s'est développé aux alentours des grandes villes et a pour vocation essentielle la vente de lait aux particuliers et aux usines de pasteurisation de lait nouvellement créées à Nouakchott.
49. Enfin l'aviculture apparaît et disparaît dans les grandes villes et est fortement concurrencée par le poulet importé.
50. L'objectif de l'élevage est de disposer d'un secteur productif et intégré à l'économie nationale. La mise en œuvre de cet objectif contribuera au développement socio-économique durable des collectivités locales et garantira une part non négligeable de la sécurité alimentaire.
51. Le secteur constituera également un levier important pour la création de croissance et ceci à travers le développement des exportations et la génération de recettes additionnelles et à terme, le rétablissement des grands équilibres économiques. Les retombées sont multiples, notamment :
- l'amélioration des productions de qualités (sécurité alimentaire) et compétitives ;
 - le renforcement et la mise aux normes des infrastructures (santé , production, transformation) ;
 - le renforcement des capacités des services ;
 - le renforcement de la situation sanitaire du cheptel et des produits de l'élevage ;
 - l'amélioration des conditions de vie des collectivités à travers le développement d'AGR, la disponibilité de données fiables ;
 - la gestion des espaces pastoraux ;
 - un système de suivi évaluation approprié.

3.1.5 Sous-secteur de la pêche

52. La Mauritanie est dotée d'un plateau continental riche en ressources halieutiques. Gérées adéquatement, celles-ci contribueront durablement au développement économique actuel du et pour les générations futures.
53. Depuis 1987, le gouvernement a adopté successivement cinq nouvelles politiques de pêche, dont la dernière est la stratégie de développement durable du secteur des pêches et de l'économie maritime (2008-2012). Toutes ces politiques n'ont pas encore donné les résultats escomptés.
54. Les captures halieutiques dans les eaux maritimes sont de l'ordre de 800 000 tonnes/an en moyenne au cours de la dernière décennie. Le marché national est uniquement approvisionné par la pêche artisanale soit environ 10% des prises totales annuelles (113 000 tonnes en 2010). En zones rurales, et compte tenu des potentialités naturelles et de la proximité de ces ressources, la pêche continentale, l'aquaculture et la pêche fluviale offrent de réelles opportunités, tel que le précise la dernière stratégie (2008- 2012)².
55. Les objectifs globaux du secteur concerneront :
- une gestion optimale et une rente durable ;

² : Stratégie de gestion durable des pêches et d'aquaculture.

- une intégration accrue du secteur à l'économie afin d'optimiser les gains socio-économiques pouvant être tirés de toutes les filières.
56. Ces objectifs globaux sont déclinés en objectifs spécifiques parmi lesquels on retiendra particulièrement celui se rapportant à la promotion de la consommation des produits de la mer par l'ensemble de la population. Pour atteindre les objectifs précités, cette stratégie s'appuie sur quatre axes essentiels :
- assurer un aménagement efficace des pêcheries et une optimisation de la rente résultant de leur exploitation ;
 - accroître les retombées économiques et sociales du secteur à travers sa meilleure intégration à l'économie nationale ;
 - entreprendre une politique de préservation de l'environnement marin, des habitats importants pour les poissons et du littoral ;
 - renforcer les cadres juridiques et institutionnels qui permettront d'assurer une mise en œuvre efficace de ce cadre stratégique et des politiques qui en découlent.

3.1.5 Sous-secteur de l'environnement

57. A l'exception de quelques forêts classées, les massifs forestiers ont subi une forte dégradation et sont menacées de disparition. Ceci est dû aussi bien à la sécheresse qui sévit depuis les années 1970, qu'à la surexploitation des ressources naturelles. Les ressources ligneuses sont localisées dans les steppes du sud-est et dans la vallée du fleuve Sénégal.
58. En plus du domaine forestier, il existe deux parcs nationaux : celui du Diawling à l'ouest de la ville de Rosso et celui du Banc d'Arguin au Nord de la ville de Nouakchott. Ce sont des réserves de faunes relevant du domaine privé de l'Etat qui constituent des lieux de développement et de refuge de certaines espèces végétales et animales en voie de disparition en Mauritanie.
59. Les mesures de protection de la forêt ont été inefficaces. Le taux annuel de déboisement atteindrait 2,9% contre 0,9% pour l'ensemble de l'Afrique Subsaharienne.
60. L'un des principaux défis du CSLP III 2011-2015 est d'intégrer les ressources naturelles dans le tissu productif de l'économie nationale.
61. La stratégie promouvant le capital naturel dans le CSLP III 2011-2015 consistera particulièrement à :
- fournir au pauvre, l'essentiel de ses besoins à partir de la nature l'environnant ;
 - réduire les coûts économiques de la dégradation de l'environnement ;
 - développer des mécanismes de financement durables pour l'environnement conformément aux principes émis par la stratégie nationale de développement durable.
62. Les objectifs du sous-secteur environnement porteront sur :
- la prise en compte de la dimension du risque climatique et de la gestion durable des terres et des ressources naturelles dans les stratégies et programmes de développement ;
 - l'amélioration de la gouvernance environnementale ;
 - le renforcement des capacités nationales en matière de veille et d'adaptation aux changements climatiques.

3.2 Sécurité alimentaire

63. La Mauritanie connaît depuis la grande sécheresse des années 70 des déficits récurrents sur le plan céréalier. La production nationale, largement tributaire du régime pluviométrique, ne couvre qu'au maximum 30% des besoins céréaliers. A cela s'ajoute l'insuffisance et l'instabilité des revenus en milieu rural, les difficultés d'approvisionnement dans un vaste pays caractérisé par l'éparpillement, la sédentarisation désorganisée et l'enclavement des zones habitées. De plus, les changements climatiques et autres chocs exogènes font que la Mauritanie est exposée à des situations de crises récurrentes.
64. Compte tenu du caractère chronique de l'insécurité alimentaire, de la fréquence des catastrophes naturelles ainsi que l'importance de l'extrême pauvreté en milieu rural et périurbain, plus d'un demi-million de personnes se trouvent systématiquement en situation de vulnérabilité nécessitant des mesures de protection régulière et adaptée contre le risque des chocs exogènes et lorsque les crises adviennent.
65. En matière de suivi des indicateurs de la sécurité alimentaire et de la production agricole, le Ministère du Développement Rural (MDR) et le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) à travers l'Observatoire de la Sécurité Alimentaire (OSA), doivent améliorer leurs méthodes et outils.
66. Malgré l'existence d'un cadre officiel de coordination sur la sécurité alimentaire, jusqu'à ce jour, il n'existe aucun système intégré, centralisé et partagé par l'ensemble des partenaires (Etat, PTFs, ...). Cette situation ne permet pas d'avoir une vision d'ensemble sur les différentes dimensions de la sécurité alimentaire (disponibilité, accessibilité et utilisation) et d'assurer une harmonisation des interventions.
67. Pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire, les objectifs porteront sur :
 - la promotion de solutions durables au développement d'une sécurité alimentaire à travers la réactualisation de la Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR) et une prise en compte d'une nécessaire adaptation aux changements climatiques ;
 - le renforcement du système d'alerte précoce ;
 - l'amélioration des capacités d'intervention et de gestion des urgences et des crises ;
 - l'amélioration de la coordination et des capacités des intervenants (aussi bien pour le développement que pour l'urgence).

IV. Cadre stratégique d'élaboration du PNIA/SA

68. Les mesures et orientations prises par le gouvernement en matière de développement économique et social, dans le secteur rural, sont énoncées dans les différents Cadres Stratégiques de Lutte contre la Pauvreté (CSLP 2001-2006, 2006-2010 et 2011-2015) ainsi que les lois, codes et décrets élaborés (code pastoral, code forestier, loi cadre sur l'environnement, loi sur le crédit mutualiste, lettres de politique de développement de l'agriculture irriguée, de l'élevage, stratégie nationale de développement du secteur rural, politique de l'eau, politique nationale de nutrition...).
69. Cependant le CSLP III constitue le cadre de référence du développement économique et social et présente la lutte contre la pauvreté comme étant la principale priorité du gouvernement. Dans l'optique de réaliser ses orientations et d'enclencher une dynamique de modernisation et de croissance soutenue du secteur rural, plusieurs objectifs ont été retenus dans le CSLP III (2011-2015) à savoir :
- i) favoriser la croissance pour assurer la sécurité alimentaire du pays ;
 - ii) assurer un accès équitable aux ressources ;
 - iii) accroître l'offre et la disponibilité des biens et services nécessaires au développement du secteur ;
 - iv) améliorer les capacités de gestion du développement rural intégré et participatif ;
 - v) renforcer le dispositif de prévention et de gestion des crises.
70. L'atteinte de tous ces objectifs de croissance dans le secteur rural, repose sur la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire. Le Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIA/SA) constitue la première priorité des pouvoirs publics et des partenaires au développement.

V. Objectifs stratégiques du Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire

5.1 Objectifs clés du PNIA/SA

71. Le Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIA/SA) portant sur la période 2011-2015, vient compléter les efforts entrepris par le Gouvernement depuis quelques années, pour faire jouer au secteur rural un rôle majeur dans la croissance de l'économie et de la sécurité alimentaire. Il s'intègre dans le cadre de la réduction de la pauvreté à l'horizon 2015 dans le but d'assurer une distribution plus équilibrée des activités rurales entre les zones agro-écologiques du pays.
72. Le PNIA/SA est directement aligné sur les axes du CSLP III :
- Axe 1 : Accélérer la croissance et maintenir les grands équilibres macro-économiques ;
 - Axe 2 : Ancrer la croissance dans la sphère économique des pauvres ;
 - Axe 3 : Développer les ressources humaines et assurer l'expansion des services de base ;

- Axe 4 : Améliorer la gouvernance et renforcer les capacités institutionnelles
- Axe 5 : Renforcer le pilotage du suivi et de l'évaluation de plan d'actions 2011-2015

73. Les axes stratégiques du PNIA s'insèrent dans les quatre piliers du PDDAA, qui sont les suivants :
- i) Gestion des terres et des eaux ;
 - ii) Accès aux marchés ;
 - iii) Approvisionnement alimentaire ;
 - iv) Recherche agricole.
74. L'objectif global du PNIA/SA est d'assurer la sécurité alimentaire des populations en privilégiant les productions nationales et les échanges régionaux, dans une perspective de souveraineté alimentaire.
75. Il se fixe comme objectifs clés de :
- assurer un accès équitable aux ressources ;
 - accroître l'offre et la disponibilité des biens et services nécessaires au développement durable du secteur ;
 - améliorer les capacités de gestion d'un développement rural intégré et participatif ;
 - renforcer le dispositif de surveillance contre les maladies animales graves ;
 - promouvoir des solutions durables au développement d'une sécurité alimentaire ;
 - renforcer le système d'alerte précoce ;
 - améliorer les capacités d'intervention et de gestion des urgences et des crises ;
 - améliorer la coordination et renforcer les capacités des intervenants ;
 - favoriser une gestion optimale et une rente durable ;
 - créer une intégration accrue du secteur à l'économie nationale.

5.2 Programmes prioritaires du PNIA/SA en conformité avec les piliers du PDDAA

76. La mise en œuvre du programme d'investissement améliorera qualitativement l'état du secteur agricole, grâce à une nouvelle génération de programmes. Elle le placera sur une trajectoire conforme aux objectifs définis par le PDDAA, soit une production agricole couvrant 50% des besoins céréaliers du pays.
77. Le PNIA/SA couvre tous les sous secteurs du secteur rural : l'agriculture, l'élevage, la pêche maritime et continentale, l'environnement et les activités sociales annexes (approvisionnement en eau, formation...). Les dix programmes prioritaires retenus dans le cadre du PNIA/SA entendent lever les principales contraintes du secteur rural.
78. Le PNIA/SA s'articule autour de dix programmes couvrant les quatre piliers du PDDAA :
- Pilier 1 : Gestion des terres et des eaux :
 1. Programme pour la protection de l'environnement et de lutte contre la désertification et l'ensablement ;
 - Pilier 2 : Accès aux marchés :
 2. Programme d'amélioration des infrastructures de marché et des circuits commerciaux ;

- Pilier 3 : Approvisionnement alimentaire :
 3. Programme de développement de l'agriculture ;
 4. Programme de développement de l'élevage ;
 5. Programme de développement de la pêche ;
 6. Programme de renforcement du dispositif d'alerte rapide, de prévention et de gestion des crises alimentaires ;
 7. Programme d'amélioration de l'accès aux aliments et à l'eau potable ;
 8. Programme d'appui aux systèmes de financement et de création des activités génératrices de revenu ;
- Pilier 4 : Recherche agricole :
 9. Programme de renforcement de la recherche, formation et vulgarisation et de l'appui conseil ;
 10. Programme d'appui au développement local et à la bonne gouvernance.

Chacun des programmes est composés de produits, eux-mêmes résultats de plusieurs projets et activités.

5.2.1 Programme pour la protection de l'environnement et de lutte contre la désertification et l'ensablement

79. **Objectifs :** Ce programme a comme objectifs la restauration des équilibres du couvert végétal arboré et herbacé et la conservation des ressources ligneuses et agricoles, le renforcement des capacités de recherche en matière de lutte contre la désertification, la conservation de la biodiversité, la prise en charge des risques biotechniques, la conservation des ressources fauniques, le développement des aires protégées, des zones humides et le renforcement des aires existantes avec la mise en place d'une stratégie nationale des aires protégées et des zones humides.
80. **Résultats attendus :**
 - développer l'offre de combustible forestier ;
 - réduire la demande sur les combustibles forestiers ;
 - réhabiliter le cadre institutionnel et juridique des eaux et forêts ;
 - concevoir un plan de lutte contre les feux de brousse ;
 - sensibiliser les collectivités locales sur les dangers de feux de brousse ;
 - reformuler un plan d'action national de lutte contre la désertification (PAN/LCD) ;
 - assurer les synergies entre la LCD, la conservation de la biodiversité et les questions climatiques ;
 - créer un observatoire national de lutte contre la désertification (OND) ;
 - assurer la conservation des espèces en danger de disparition ;
 - ériger tous les écosystèmes terrestres et marins uniques et stratégiques riches en biodiversité, en aires protégées et en domaines classés de l'Etat ;
 - doter les aires protégées d'outils d'analyse, de gestion en vue d'améliorer les programmes de conservation des ressources naturelles ;
 - créer des circuits touristiques d'écodéveloppement avec des retombées financières substantielles pour les populations locales ;
 - élaborer et mettre en œuvre une stratégie de gestion des aires protégées et une stratégie de communication ;
 - suivre l'ensemble des indicateurs de biodiversité au niveau de tous les écosystèmes aquatiques et terrestres ;
 - contribuer à la gestion durable des ressources halieutiques à travers un suivi de la présence saisonnière de l'ichtyofaune dans les aires protégées et autres sites d'intérêt biologique ;

- contribuer au reboisement de la grande muraille pour la protection de la ville de Nouakchott.

5.2.2 Programme d'amélioration des infrastructures de marché et des circuits commerciaux

81. **Objectifs :** Ce programme a comme objectif d'améliorer les infrastructures de marché et de renforcer les capacités techniques et organisationnelles des producteurs et exportateurs pour la valorisation des productions locales.

82. **Résultats attendus :**

- Equipement du laboratoire d'analyse des stocks ;
- Création et renforcement des SAVS pour une meilleure adéquation des stocks avec les besoins des communautés bénéficiaires pendant la période de soudure ;
- Infrastructures rurales construites et réhabilitées ;
- Meilleure connaissance des opportunités relatives aux marchés et aux prix aux différents niveaux (national, régional et international).

5.2.3 Programme de développement agricole

83. **Objectifs :** Il s'agira d'améliorer la production et la productivité des céréales, de promouvoir le partenariat public privé, d'améliorer l'accès aux zones de productions et aux infrastructures socio-économiques de base, de réorganiser le système foncier et domanial, de renforcer les ouvrages de maîtrise de l'eau et des grands aménagements, d'améliorer l'accès des pauvres aux ressources naturelles, équipements, intrants et micro-crédits.

84. **Résultats attendus :** Cette compilation d'objectifs aboutira à :

- l'augmentation agricole dans le pluvial ;
- la mise en valeur de 45 000 ha en irriguée ;
- la création d'unités de transformation industrielle et de conservation artisanale des produits maraîchers ;
- la mise en œuvre de programme de diversification (maraîchage) et de cultures industrielles (canne à sucre) ;
- la construction et la réhabilitation de 162 ouvrages de retenue d'eau dans la zone pluviale qui couvrent une superficie cultivable de 16.300 ha ;
- le désenclavement des zones de productions agricoles ;
- la diffusion et la mise en œuvre de la loi foncière et domaniale et son extension à toutes les zones écologiques du pays ;
- la réhabilitation des périmètres irrigués sur 35.000 ha ;
- l'aménagement de nouvelles superficies cultivables sur 12.100 ha ;
- l'aménagement des ouvrages structurants ;
- la consolidation du crédit agricole, du crédit oasien et des caisses d'épargne dans les zones du pluvial et de décrue ;
- la protection des cultures contre les oiseaux, les criquets et autres prédateurs.

5.2.4 Programme de développement de l'élevage

85. **Objectifs :** Il s'agira pour ce programme de renforcer les services vétérinaires, de réactualiser, adopter et diffuser les textes juridiques relatifs à l'élevage, d'améliorer l'état sanitaire du cheptel, de gérer rationnellement les ressources pastorales, de valoriser les productions animales, d'améliorer l'approvisionnement et de réduire les coûts des intrants d'élevage.

86. **Résultats attendus :**

- renforcement du dispositif national de contrôle des produits de l'élevage ;

- élaboration et mise en application du code pastoral et de ses textes d'application ;
- poursuite des programmes de surveillance épidémiologique ;
- exécution avec plus de moyens et de temps des campagnes de vaccination ;
- développement des cultures fourragères ;
- accroissement de la productivité des filières animales ;
- production au niveau local de l'aliment de bétail ;
- renforcement de la centrale d'approvisionnement en intrants d'élevage (CAIE) ;
- valorisation des exportations de bétail (vente au kg vif et de viande) ;
- organisation de nouveaux bassins laitiers.

5.2.5 Programme de développement la pêche

87. **Objectifs** : Il s'agira pour ce programme de garantir une gestion de la ressource et une rente optimale durables, d'assurer la protection de l'environnement marin et des écosystèmes marins et littoraux, de renforcer les capacités institutionnelles du secteur et de renforcer les infrastructures de pêche.

88. **Résultats attendus** :

- la mise en œuvre des plans d'aménagement et de conservation des pêcheries ;
- l'élaboration et l'application d'un plan annuel et pluriannuel de gestion des pêches ;
- la création de conditions pour l'exploitation rationnelle du potentiel permmissible défini par la recherche, y compris pour les pêcheries dites émergentes;
- la promotion du transport maritime;
- le développement de la pêche continentale;
- la préparation et la mise en œuvre d'un programme de sauvegarde des espèces sensibles ou menacées de disparaître de leurs habitats;
- l'élaboration et l'application d'un plan de formation visant la professionnalisation des cadres de gestion, d'encadrement et d'exécution dans l'administration centrale;
- l'actualisation des lois et règlements des activités du secteur ;
- la formation des pêcheurs et l'organisation des acteurs en conseils, coopératives ou fédération de pêche.

5.2.6 Programme de renforcement du dispositif d'alerte rapide, de prévention et de gestion des crises alimentaires

89. **Objectifs** : Il s'agira pour ce programme de consolider les capacités de prévention des crises et concevoir des programmes innovateurs de sécurité alimentaire pour les populations vulnérables et de renforcer les capacités opérationnelles de mise en œuvre des programmes de sécurité alimentaire.

90. **Résultats attendus** :

- renforcement des outils méthodologiques de suivi de la situation alimentaire et nutritionnelle ;
- renforcement des capacités de conception de programmes de sécurité alimentaire ;
- réhabilitation et extension des capacités de stockage du CSA ;
- renouvellement du parc de transport du CSA ;
- équipement du laboratoire d'analyse des stocks ;
- équipement de l'atelier de réparation des camions ;
- mise en œuvre d'un plan de formation visant à améliorer l'adéquation profil / emploi ;
- dotation du fond national d'action humanitaire ;
- mise en place d'un stock en matériel de secours d'urgence pour les situations de catastrophes ;
- renforcement du stock national de sécurité alimentaire ;

- création et renforcement des SAVS pour une meilleure adéquation des stocks avec les besoins des communautés bénéficiaires pendant la période de soudure

5.2.7 Programme d'amélioration de l'accès aux aliments et à l'eau potable

91. **Objectifs :** Ce programme a comme objectif de contribuer à l'amélioration de l'accès aux aliments et à l'eau potable dans les zones vulnérables rurales et urbaines. Il a pour but aussi de sensibiliser les populations sur les bonnes pratiques alimentaires.

92. **Résultats attendus:**

- Amélioration de l'accès à l'eau potable ;
- Diminution de la malnutrition ;
- Amélioration de la santé spécialement des enfants et des femmes ;
- Amélioration des habitudes alimentaires.

5.2.8 Programme d'appui aux systèmes de financement et de création des activités génératrices de revenu

93. **Objectifs :** Ce programme a pour objectif d'assister les populations vulnérables, de mettre en œuvre des actions de lutte contre la malnutrition, de réduire la vulnérabilité des populations aux chocs exogènes, de promouvoir des micro réalisations de sécurité alimentaire et de soutenir les organisations locales.

94. **Résultats attendus :**

- renforcement des outils méthodologiques de suivi de la situation alimentaire et nutritionnelle ;
- renforcement des capacités de conception de programmes de sécurité alimentaire ;
- promotion de sources de financement facilitant l'accès aux moyens de productions et aux denrées de base aux populations vulnérables ;

5.2.9 Programme de renforcement de la recherche, formation et vulgarisation et de l'appui conseil

95. **Objectifs :** Ce programme a comme objectif de redynamiser la recherche agricole et de divulguer des pratiques agricoles productives. Le renforcement des services vétérinaires devra également permettre aux éleveurs de lutter plus efficacement contre les épizooties.

96. **Résultats attendus :**

- L'ENFVA est réhabilitée et fonctionnelle ;
- Les agriculteurs ont accès à des services d'appui conseil ;
- Des pharmacies et des vétérinaires sont mis à disposition des éleveurs.

5.2.10 Programme d'appui au développement local et à la bonne gouvernance

97. **Objectifs :** Ce programme a comme objectif d'améliorer la gouvernance des communes, de favoriser le processus de décentralisation et l'élaboration de plans locaux de sécurité alimentaire.

98. **Résultats attendus ::**

- Plans de développement locaux actualisés et validés ;
- Plans Régionaux de Lutte contre la Pauvreté actualisés et validés ;
- Renforcement des projets d'appui au développement local en voie d'achèvement (Banque

- Mondiale) ou en cours de réalisation (UE, PNUD et AFD);
- Poursuite de l'appui des différentes coopérations décentralisées impliquées dans la sécurité alimentaire.

5.3 Principaux indicateurs du PNIA/SA

99. Les principaux indicateurs rattachés à la mise en œuvre du PNIA/SA sont directement issus du CSLP III et du suivi de la vulnérabilité ; ils concernent également l'ensemble des contributions attendues du programme en matière de développement économique et social du pays. Le PNIA/SA table ainsi à l'instar de la plupart des pays africains sur un accroissement de 6% du PIB agricole en moyenne, un abaissement de l'incidence nationale de la pauvreté qui passerait à 25% en 2015 et un accroissement notable des rendements et des productions en visant notamment une couverture de 50% des besoins du pays pour les céréales et 100% pour certains produits maraîchers (pomme de terre, oignon), une diminution de plus de 50% des importations en sucre raffiné et l'extension des superficies cultivées en blé, tout en augmentant à 45 000 ha les superficies cultivées en riz.
100. Des indicateurs spécifiques du PNIA/SA seront aussi développés avec les études des projets. Parmi ces indicateurs, on peut citer notamment :
 - les superficies aménagées en irrigation ;
 - les superficies cultivées en pluvial, derrière barrage et en décrue ;
 - les rendements et les productions ;
 - les superficies de terres reboisées ou récupérées ;
 - les besoins en lait couverts à partir de la production nationale ;
 - les stocks céréaliers disponibles ;
 - les prix des produits à la consommation ;
 - la quantité de viande rouge exportée ;
 - les besoins en viande blanche couverts par la production nationale ;
 - le taux d'alphabétisation ;
 - le taux d'approvisionnement en eau potable.

VI Conclusions

101. Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté étant le cadre d'orientation des politiques de développement nationales, doit assurer la mise en cohérence de ces différentes politiques aux fins d'atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté et d'amélioration des conditions de vie des populations. Il sera mis en œuvre à travers les programmes du PNIA/SA. Pour consolider cette mise en œuvre, l'adoption de l'initiative NEPAD-PDDAA reflète la détermination des gouvernements africains à pallier les difficultés qui limitent la croissance économique, éliminer la pauvreté et la faim dans les pays Africains et promouvoir le développement agricole pour améliorer la sécurité alimentaire et augmenter les exportations.
102. En Mauritanie, le PNIA/SA doit jouer pleinement le rôle qui lui est assigné et atteindre les objectifs qui lui sont fixés. Pour cela, il devra être considéré par toutes les instances nationales comme étant le programme prioritaire qui doit bénéficier des appuis à tous les niveaux.
103. En effet, dans la plupart des pays en développement les programmes de développement sont ressentis comme des actions imposées par des partenaires au développement et non une

émanation de besoins réels des populations. Pour cela, il y a souvent le programme d'un côté sur papier, et les activités entreprises par les services publics de l'autre.

104. Pour pallier à cette lacune majeure, un travail de sensibilisation à grande échelle devra être entrepris par les structures nationales et les partenaires au développement pour faire connaître à tous, les enjeux du PDDAA, du NEPAD et du PNIA/SA.
105. Enfin, il faudra trouver une issue en dehors du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté pour inclure les projets pertinents qui n'ont pas été pris en compte par le CSLP III.
106. Ce genre d'omission devra être rectifié sans toutefois bouleverser les grandes orientations politiques et économiques de l'Etat.
107. Enfin, une association à tous les niveaux de la société civile, du secteur privé et surtout des populations bénéficiaires apportera sans nul doute des effets bénéfiques sur les résultats de tous les projets à exécuter. Pour cela, leur participation à tous les stades de négociations les impliquera davantage dans tout le processus de développement économique et social qui sera entrepris dans le cadre du PNIA/SA.
108. En résumé donc, le PNIA/SA s'inscrit parfaitement dans le CSLP III en ce qui concerne sa dimension de sécurité alimentaire. Il comporte 110 projets, dont 57 sont directement tirés du CLSP III, 40 tirés à partir du PIP 20012-2014, lors de la phase de formulation de la SNSA et du PNIA/SA, et 13 autres issus des ateliers régionaux.
109. Le cout total du PNIA/SA se chiffre à 310 639 587 000 UM, dont 97 187 400 000 UM (soit 31,3% du cout total) sont disponibles ; les ressources à rechercher sont estimés à 213 452 190 000 UM (soit 68,7%du cout total). Pour plus de détails, voir l'Annexe I ci-après.

Annexe 1 : Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire

Produits	Projets	Source	Financement Acquis (Millions UM)	Financement Non Acquis (Millions UM)	Durée du projet	Agence d'exécution
PROGRAMME POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION ET L'ENSABLEMENT						
P1/R2-OS1 : Lutte contre le changement climatique et la désertification à travers la restauration/maintien de la fertilité des sols	1 Lutte contre la désertification par la régénération du gommier	CSLP	2867,23	25890,93	2013-2015	MDPM ENV
	2 Projet d'Aménagement communautaire des bassins versants	CSLP	1773,03	15260,93	2007-2012	MDR
	3 Protection des pâturages et lutte contre les feux de brousse	CSLP		3000	2012-2015	MDPM ENV
	4 Réhabilitation et conservation des forêts classées	CSLP		4000	2012-2016	MDPM ENV
	5 Sensibilisation au changement climatique	CSLP		25,2	2012-2016	MDPM ENV

	6	Programme pour l'amélioration des capacités pour faire face aux désastres naturelles causées par le changement climatique	CSLP			14,58	2012-2016	MDPM ENV
	7	Mise en place de mécanismes émergents de financement susceptibles de pérenniser la ressource en contribuant à atténuer les effets négatifs des changements climatiques	CSLP			11,15	2012-2016	MDPM ENV
	8	Equiper le laboratoire national pour le suivi environnemental	CSLP			2090	2013-2015	MDPM ENV
	9	Protection de la ville de Nouakchott contre l'ensablement	CSLP			4120	2012-2017	MDPM ENV
		P2/R2-OS1 : Maîtrise des techniques de gestion des ressources naturelles				1094,2		
	1	Promotion de techniques de gestion économes en eau	SNSA			300	2013- 2016	MDR
	2	Aires protégées Gleib Richatt	CSLP		925		2012-2015	MDPM ENV
	3	Appui institutionnel au PNBA II	CSLP			1200	2012-2014	MDPM ENV
	4	Promotion des espèces endogènes pastorales dans les grands espaces pastoraux riche en biomasse	CSLP			1600	2012-2016	MDPM ENV
	5	Valorisation de la contribution du capital naturel à la richesse nationale	CSLP			2000	2012-2016	MDPM ENV
	6	Valorisation des services diversifiés des écosystèmes	CSLP			3500	2013-2017	MDPM ENV
	7	Projet environnemental du littoral	CSLP			2000	2012-2016	MDPM ENV
	8	Approfondissement des connaissances de l'écosystème du golfe du Banc d'Arguin	CSLP		169,2		2008-2012	MDPM ENV
	9	Evaluation des risques de pollution de l'eau du Fleuve Sénégal dans le cadre du projet Aftout Es Saheli	CSLP			30	2012-2014	MDPM ENV

PROGRAMME D'AMELIORATION DES INFRASTRUCTURES DE MARCHÉ ET DES CIRCUITS COMMERCIAUX				16 420	9 908		
P1/R1-OS2 : Les capacités techniques, organisationnelles et de négociation des producteurs et des exportateurs sont renforcées à travers des cadres de concertation				5522,228	0		
	1	Programme de lutte contre la pauvreté par l'appui aux filières(FIDA)	CSLP	4122,228		2009-2016	MDR
	2	Projet d'Amélioration du Climat de l'Activité Economique	SNSA	1400		2011-2015	MAED
P2/R1-OS2 : La valorisation de la production locale autour de centres urbains et de sa commercialisation				0	4158		
	1	Valorisation de la production animale et gestion de zones pastorales	CSLP		2700	2013-2017	MDR
	2	Projet d'appui au fonctionnement du dispositif de contrôle et certification des produits d'élevage pour la promotion de qualité et d'amélioration de la compétitivité	SNSA		1148	2013-2015	MDR
	3	Mise en œuvre du programme d'enrichissement de la farine et de l'huile comestible	SNSA		310	2012-2016	MCIAT
P1/R2-OS2 : Développement de l'information commerciale sur les opportunités relatives aux marchés et aux prix aux niveaux national, régional et international				144	310		
	1	Mise en place d'un observatoire des marchés agropastoraux	SNSA	144		2012-2017	MDR
	2	Projet d'appui au fonctionnement du dispositif de normalisation, de certification et d'accréditation pour l'amélioration de la qualité et de la compétitivité de la production nationale et un approvisionnement du marché	SNSA		310	2013-2018	MCIAT
P2/R1-OS3 : Développement d'infrastructures routières à l'intérieur du pays pour le désenclavement des zones les plus marginalisées				0	300		

	1	Programme Rural de désenclavement en zones de production agricoles	CSLP			300	2013-2014	MDR
P1/R3-OS5 : Contribution à la réduction des entraves tarifaires et non tarifaires								
		Mise en place d'un cadre de concertation entre professionnels du secteur, administrations de tutelle et les services de police et des douanes			0	150		
	1		SNSA			150	2013 -2015	MAED
P2/R3-OS5 : Un observatoire en charge du suivi des prix et des politiques de sécurité alimentaire est mis en place								
		Mise en place d'un comité national public-privé de suivi et d'aide à la décision sur les politiques de développement des filières	SNSA			50	2013- 2016	MAED
	2	Projet d'Aftout Sud et Karakaro II	CSLP		10754		2012-2019	MDR
	3	Recensement général de l'agriculture et de l'élevage	CSLP			4939,9	2012- 2016	MDR

PROGRAMME DU DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE								
					25181,908	80957,046		
P1/R1-OS1: Petites et moyennes infrastructures hydro-agricoles sont réhabilitées								
		Projet de développement des services hydrauliques et routiers dans les zones rurales (volet APAUS du financement FADES : PDDDO-APAUS)	CSLP		15 012,94	69 736,05		
	1				7512,939		2009-2014	MAED
	2	Projet d'aménagement de 2400 ha dans la cuvette orientale du Lac R'KIZ (II)	CSLP			4283	2013-2018	MDR
	3	Programme de réhabilitation des grands périmètres (CPB)	CSLP			1600	2013 -2015	MDR
	4	Programme de réhabilitation des grands périmètres (PPG2)	CSLP			2100	2013- 2016	MDR
	5	Programme national de barrages	SNSA			8238	2013 - 2016	MDR

P3/R1-OS1: Production agricole intensifiée et diversifiée au niveau des exploitations familiales	6	Programme de construction et de réhabilitation de 10 barrages	SNSA			3000	2013 -2015	MDR
	7	Projet Développement durable de l'agriculture derrière barrages	SNSA			6690	2013-2015	MDR
	8	Projet de réhabilitation des 16 barrages dans l'Assaba (Zone limitrophe d'Achram)	SNSA			3500	2013- 2016	MDR
	9	Programme de Développement Intégré de la zone Garak-Sokam	SNSA			3710	2013-2018	MDR
	10	Programme d'aménagement des axes hydrauliques dans la vallée	CSLP			5453	2013- 2015	MDR
	11	Programme d'aménagement et de mise en valeur des périmètres irrigués villageois et d'insertion des diplômés chômeurs en agriculture (phase 1 –12000 Ha)	SNSA	4500		25500	2011-2016	MDR
	12	Programme de mise en valeur agricole des zones humides (Développement Tamouret Naaje)	SNSA	3000			2013- 2015	MDR
	13	Programme de développement intégré dans les zones rurales du nord de la Mauritanie	SNSA			2762,046	2013- 2016	MDR
	14	Appui à la petite irrigation locale	Ateliers régionaux			2900	2013-2018	MDR
	P3/R1-OS1: Production agricole intensifiée et diversifiée au niveau des exploitations familiales				10168,969	10621		
	1	Programme de développement durable des Oasis	CSLP		9947	5800	2006-2014	MDR
	2	Projet d'amélioration de la productivité des cultures stratégiques vivrières	CSLP		221,969		2009-2013	MDR
	3	Développement de la filière semencière	Ateliers régionaux			235	2013-2016	MDR
	4	Insertion de 3000 jeunes agriculteurs en zones pluviales	Ateliers régionaux			2500	2013-2018	MDR
	5	Développement des cultures foragères	Ateliers régionaux			180	2013-2016	MDR

	Amélioration de la production maraîchères à travers la vulgarisation des engrais organiques et la gestion rationnelle des ressources hydriques	Ateliers régionaux				
	6				46	2013-2016 MDR
	7	Promotion de la culture du blé	SNSA		1860	2013-2016 MDR
P3/R3-OS5 : Amélioration de l'accès au foncier						
	1	Amélioration de l'accès au foncier	SNSA		600	2013-2015 MDR
PROGRAMME DU DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE						
				0	12938,49	
P4/R1-OS1: Les productions animales ont une plus grande valeur ajoutée						
	1	Développement de la filière viande rouge	CSLP		7181,77	2013-2016 MDR
	2	Programme de développement du secteur laitier (Bassin laitier SUD)	CSLP		3956,72	2013-2016 MDR
	3	Complexe avicole	SNSA		1800	2013-2015 MDR
PROGRAMME DU DEVELOPPEMENT DE LA PECHE						
				7983,96	16575,53	
P1/R1-OS1: Les productions halieutiques sont valorisées						
	1	Extension du port autonome de Nouadhibou	CSLP	7133,96		2009-2013 MET
	2	Promotion de la pisciculture pour la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté dans les zones rurales humides	Ateliers régionaux		1482	2012-2015 MPEM
	3	Construction d'un port de pêche artisanale et côtière à Tanit	CSLP		4590,6	2012-2014 MPEM
	4	Aménagement des plans d'eau sur des sites pilotes	Ateliers régionaux		273	2012-2015 MPEM
	5	Extension et réfection de pontons au port de pêche artisanale de Nouadhibou	CSLP		1174,5	2012-2015 MPEM
	6	Construction de quatre pôles intégrés de développement de la pêche artisanale et côtière	CSLP		7651	2012-2015 MPEM
	7	Mise en place d'un réseau de distribution de poisson	SNSA		1000	2013-2015 MPEM

		Pôle de développement du port de pêche artisanale à Tanit	CSLP	850		2009-2012	MPEM
	8	Renforcement des capacités institutionnelles, du suivi et de la gestion de la pêche continentale	Ateliers régionaux		176,67	2012- 2015	MPEM
	9	Promotion d'une pêche responsable sur le lac de Fourn Gleita	Ateliers régionaux		227,76	2012- 2015	MPEM
	10						
PROGRAMME DE RENFORCEMENT DU DISPOSITIF D'ALERTE RAPIDE, DE PREVENTION ET DE GESTION DES CRISES ALIMENTAIRES							
P1/R1-OS4 : Renforcement du dispositif d'alerte rapide et son adaptation aux nouveaux risques				780	13922		
				780	11222		
	1	Mise en place d'un système de veille pour les principaux risques	SNSA		200	2012- 2015	CSA
	2	Amélioration du système de prévisions agro-hydro-météorologiques	SNSA		790	2012-2017	MDR
	3	Stock national de sécurité	CSLP		4000	2013-2014	CSA
	4	Renforcement de l'observatoire de la sécurité alimentaire	CSLP		740	2013-2016	CSA
	5	Renforcement des capacités de stockage du CSA	SNSA		4620	2013 2015	CSA
	6	Renouvellement du parc camions du CSA	CSLP	780		2012-2013	CSA
	7	Amélioration du dispositif d'information sur la Sécurité Alimentaire	SNSA		300	2013- 2016	CSA
	8	Renforcement des capacités de stockage de la SONIMEX pour les produits comme le blé, le sucre, les huiles et le riz	SNSA		572	2013- 2015	MCIAT
P1/R2-OS4 : Renforcement de la coordination des actions d'urgence et correctives au niveau des régions, des communes et des villages				0	2700		
	1	Programme d'aide d'urgence et de secours aux sinistrés	SNSA		2700	(05-11)/ 2012	CSA
P2/R2-OS4 : Mise en place du dispositif de surveillance régional et d'une réserve régionale				0	0		

		Actions en cours de négociation entre les pays du CILSS						
PROGRAMME D'AMELIORATION DE L'ACCES AUX ALIMENTS ET A L'EAU POTABLE								
P1/R3-OS3 : Extension des programmes de lutte contre la malnutrition dans les zones les plus touchées			28247	18420,8				
			2498	5120				
	1	-Développement et renforcement des CRENAM				2013-2015	CSA	
	2	Cantines scolaires	178			2011- 2016	MEEN	
	3	Lutte contre la faim et la malnutrition des enfants dans le Sud Est Phase II	2320			2012-2015	MS	
	4	Lutte contre la malnutrition des enfants dans les régions de l'Assaba, du Gorgol, du Brakna et du Guidimagma				2013-2016	MS	
P2/R3-OS3 : Amélioration des habitudes alimentaires								
			0	125				
	1	Mise en place de la stratégie nationale de communication sur le changement des comportements alimentaires		125		2012-2015	MAED	
P1/R1-OS3 : Renforcement de la gestion des SAVS et de leur réseau dans les zones défavorisées								
			0	2000				
	1	Consolidation et réorganisation des stocks locaux de sécurité alimentaire		2000		2013- 2016	CSA	
P2/R1-OS3 : Développement d'infrastructures routières à l'intérieur du pays pour le désenclavement des zones les plus marginalisées								
			24749	103				
	1	-Programme de désenclavement	24749			2007-2012	MET	
	2	desenclavement des points de débarquement de la pêche artisanale		103		2013-2016	MET	
P1/R2-OS3 : Etendre les programmes d'hydraulique urbaine et villageoise dans toutes les zones vulnérables								
			1000	11072,8				
	1	Amélioration de la qualité de l'eau dans les quartiers défavorisés de Nouakchott	1000			2012-2015	MHA	
	2	Réhabilitation des réseaux de distribution d'eau des villes intérieures		2000		2013-2017	MHA	

	3	Approvisionnement en eau potable de 200 localités de plus de 500 habitants dans tout le pays	CSLP			8500	2013-2015	MHA
	4	Amélioration de l'accès des paysans à l'eau potable en zone agropastorales	Ateliers régionaux			500	2013-2016	MHA
	5	Appui à l'amélioration des conditions d'accès à l'eau potable de la commune de Mamghar	Ateliers régionaux			72,8	2013-2015	MHA
PROGRAMME D'APPUI AUX SYSTÈMES DE FINANCEMENT ET DE CREATION DES ACTIVITES GENERATRICES DE REVENU								
P1/R3-OS1 : Favoriser l'accès des producteurs aux moyens de production et au crédit rural et microcrédit				1000		17061,495		
	1	Mise en œuvre de crédit agricole et de financement du secteur rural et extension à toutes les filières de production (maraichage, décrue)	SNSA			5092	2013-2016	MDR
	2	Appui aux initiatives productives des femmes rurales	CSLP			350	2012-2014	MASEF
	3	Appui aux initiatives spécifiques d'insertion en milieu pauvre	CSLP			547,015	2012-2014	CDHAHRSC
	4	Mise en place du fonds de développement agro-pastoral et caisses du microcrédit de l'élevage	SNSA			6386,5	2013-2016	MDR
	5	Implantation des mutuelles de crédit dans les zones rurales	CSLP			1000	2012-2015	MEFPTIC
P1/R4-OS1 : Développement des AGR dans des zones urbaines et les zones rurales enclavées et création de micropoles de développement				1000		3685,98		
	1	Renforcement des AGR par l'appui à la transformation et la commercialisation des productions locales et création de micropoles de développement	CSLP	1000			2010-2014	CDHAHRSC

	2	Développement de micro-jardins en milieu urbain (Nouakchott) en faveur des populations rurales émigrées	SNSA			310	2012-2014	CDHAHRSC
	3	Développement de périmètres maraichers dans 150 localités victimes des séquences de l'esclavage	SNSA			175,98	2013-2015	CDHAHRSC
	4	Programme de microréalizations de Sécurité Alimentaire (VCT, CCT, Cash)	SNSA			3200	2012-2016	CSA

PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE LA RECHERCHE, FORMATION ET VULGARISATION ET DE L'APPUI CONSEIL								
P2/R3-OS1 : Renforcement des services vétérinaires dans les zones pastorales								
	1	Renforcement des capacités des services vétérinaires	SNSA			7552	2013-2018	MDR
	2	Renforcement des capacités des systèmes nationaux de Recherche-Formation-Vulgarisation et la capacité d'exécution du MDR	SNSA			5490	2013-2018	MDR
P3/R3-OS1: La recherche expérimentale et le services d'appui-conseil dans le secteur agricole sont renforcés								
	1	Conseils agricoles	CSLP			890	2013-2018	MDR
	2	Réhabilitation de l'ENFVA de Kaédi	CSLP				2011-2014	MDR
	3	Projet d'expérimentation en zone irriguée	SNSA			541	2012-2015	MDR
PROGRAMME D'APPUI LOCAL ET A LA BONNE GOUVERNANCE								
P1/R1-OS5 : Inscrire les objectifs de sécurité alimentaire et de gestion des ressources naturelles dans les programmes de développement des collectivités locales								
	1	Programme de Valorisation des Initiatives de Croissance Régionale Equitable (VAINCRE II)	CSLP				2012-2015	MHUAT

	2	Programme gouvernance locale et cohésion sociale	CSLP	562,06		2010-2013	MIDEC
	3	Modernisation de réseau administratif de commandement (RAC) et amélioration des conditions de travail de l'administration	CSLP	650		2012-2013	MIDEC
P2/R1-OS5 : Appui à la mise en œuvre des PRLP et des plans de développement communaux				7519,01	0		
	1	Programme de décentralisation et de développement local / Périclès	CSLP	7519,01		2008-2014	MIDEC
P1/R2-OS5 : Renforcer les capacités des collectivités locales et des organisations de base dans la mise en œuvre des stratégies et des programmes de sécurité alimentaire				3093	1955		
	1	Fonds d'appui à la professionnalisation des ONG (FAPONG I et II)	CSLP	1000	650	2012-2016	CDHAHRSC
	2	Appui à la société civile et à la bonne gouvernance (PASOC)	CSLP	238		2012-2014	CDHAHRSC
	4	-Projet ARTGOLD	SNSA	435	1305	2010- 2015	MIDEC
	5	Appui aux acteurs non étatiques	CSLP	1420		2012-2014	CDHAHRSC
P2/R2-OS5 : Améliorer la formation des agents chargés de la collecte et de l'analyse des données sur la sécurité alimentaire				0	1350		
	1	Mise en place d'un système de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la SNSA et du PNIA/SA	Ateliers régionaux		1350	2012-2018	MAED

Total acquis Total non acquis

97 187,40 213 452,19

Total Général

310 639,587

31,3%

68,7%

